

Partenariat euro-méditerranéen: mesures d'accompagnement financières et techniques (Meda) à la réforme des structures économiques et sociales

1995/0127(CNS) - 28/12/2001 - Document de suivi

Cinq ans après son lancement, le processus de Barcelone et son programme MEDA ont fait l'objet d'une importante révision durant l'année 2000. Cette révision a pour toile de fond l'aggravation de la situation au Moyen-Orient, qui a eu des conséquences importantes sur le partenariat euro-méditerranéen. Deux conférences des ministres des Affaires étrangères euro-méditerranéens ont eu lieu. En s'appuyant sur une communication de la Commission, les ministres réunis à Marseille en novembre 2000 se sont mis d'accord sur une série de mesures destinées à renforcer le processus de Barcelone. Les accords d'association euro-méditerranéens signés avec le Maroc et Israël sont entrés en vigueur. Les négociations sur les accords ont repris avec l'Algérie, le Liban et la Syrie. La ratification de l'accord avec la Jordanie a progressé, alors que les obstacles empêchant de lancer l'accord avec l'Égypte ont été surmontés et ont conduit à la signature de l'accord d'association le 25 juin 2001. En Novembre, le Conseil a décidé de procéder à une modification importante du règlement MEDA (MEDA II). Ce règlement propose une approche stratégique de la programmation, un dialogue plus large avec les pays partenaires ainsi que des procédures simplifiées permettant d'apporter une aide plus rapidement. Dans ce contexte, la Commission a entamé une vaste réforme de la gestion de son aide extérieure qui a abouti à la création de l'Office de coopération EuropeAid. En ce qui concerne la coopération financière, le montant des aides et des prêts accordés aux activités du partenariat euro-méditerranéen a atteint 2,2 milliards EUR, dont une grande partie a été fournie par le programme MEDA. Une partie de cette somme est due à l'aide à la reconstruction accordée à la suite du tremblement de terre qui a sévi en Turquie en 1999 ainsi que de fonds réengagés des années précédentes. En 2000, les fonds engagés par MEDA se sont élevés à 879 mios EUR. Les décaissements ont atteint 330,5 mios EUR (en hausse par rapport aux 243 mios EUR de l'année 1999). Les fonds engagés pour le Maghreb atteignent 246 mios EUR, 163 mios pour le Machrek et 310 mios pour la Turquie; la coopération régionale, quant à elle, a reçu un financement de 159 mios EUR en 2000. Par ailleurs, 123 mios EUR ont été engagés pour la région méditerranéenne sur d'autres lignes budgétaires de l'UE. Pour la période 2000-2006, le Conseil a décidé de doter le programme MEDA de 5,350 mios EUR (comme stipulé dans le règlement MEDA II). Ces aides provenant du budget communautaire s'accompagnent d'un prêt très important de la Banque européenne d'investissement. Pour la même période, le mandat de prêt Euromed de la BEI s'élève à 6400 mios EUR. La BEI s'est également engagée à faire une contribution supplémentaire de 1 milliard EUR sur ses propres ressources et à ses propres risques pour des projets transnationaux. Au total, les activités du partenariat euro-méditerranéen disposeront de 12,75 milliards EUR à partir de l'an 2000 et sur une période de 7 ans.